



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RATP : personnel

Question écrite n° 5378

Texte de la question

M Andre Lajoinie appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la situation de l'oeuvre sociale Les Cadets de la RATP dont les administrateurs font la greve de la faim. Plus les jours passent, plus la direction generale rend inexorable sa responsabilite devant les familles de la RATP, devant les 8 000 filles et fils d'agents. Elle detruit, a cause des detournements de fonds sociaux, son image sociale et humaine, sa reputation de direction d'un grand service public. En consequence, il lui demande d'intervenir d'urgence pour assurer l'activite de l'oeuvre sociale et l'avenir des vacances et des loisirs des enfants concernes.

Texte de la réponse

Reponse. - L'association Les Cadets de la RATP est une oeuvre sociale du comite d'entreprise de la Regie. Conformement aux textes legaux, la RATP apporte son soutien aux oeuvres sociales par l'intermediaire d'une subvention annuelle allouee a son comite d'entreprise. Cette subvention, d'un montant de 150 MF pour 1988, a ete integralement versee au comite. C'est ensuite le comite d'entreprise qui fixe les fonds qu'il alloue aux differentes oeuvres sociales qu'il gere ou qu'il controle. C'est dans ce cadre que l'association Les Cadets de la RATP a recu en 1988, comme d'ailleurs en 1987, une subvention de 4,3 MF. Depuis plusieurs mois, cette association demande le remboursement d'une « dette » d'environ 2,5 MF que la RATP aurait a son egard. Or, la realite est differente ; la RATP n'a aucune dette vis-a-vis de l'association, pour une raison simple : jamais la Regie n'a verse de subvention ou pris d'engagement a l'egard d'oeuvres sociales qui dependent strictement du comite d'entreprise. C'est le comite d'entreprise, et lui seul, qui determine et finance les interventions d'associations a but social et Les Cadets de la RATP entrent dans cette categorie. Au cours de l'automne 1988 et de l'hiver 1988-1989, la direction de l'entreprise a, plusieurs fois, reuni les parties concernees afin de trouver une solution qui permette de regler ce conflit. A cette epoque, aucune reunion n'a pu aboutir, les representants de l'association tentant de faire assumer par la direction une responsabilite qui n'etait pas de son domaine. Telle etait la situation debut 1989. Cependant la direction de la RATP, dans un souci de conciliation, n'a pas rompu les contacts. C'est ainsi que tres recemment la situation a ete debloquee. La Regie vient d'accorder un pret de 1,5 MF a l'association. Ce pret, cautionne par le comite d'entreprise, est consenti sans interet en raison de son caractere social. Il doit etre rembourse en quatre semestrialites s'echelonnant d'octobre 1989 a avril 1991. Une convention fixant les modalites de ce pret a ete signee le 30 mars 1989.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5378

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3316